

La politique d'aide aux associations concernant les demandes de subventions évolue. Cette politique se décline comme suit et sera applicable dès 2019.

- 1- Aide aux projets associatifs selon intérêt communal, la non récurrence des demandes et la situation financière de l'association
- 2- Aide aux associations ayant des adhérents et/ou des licenciés de moins de 21 ans
- 3- Aide aux associations sociales/santé d'intérêt communales via le CCAS
- 4- Aide aux enfants d'Argentonnay dans le cadre éducatif

Type de demande	Commission concernée	Modalité d'attribution	Pièces à joindre
1- Subventionnement de projet	Animation	De 0 à 30% du budget prévisionnel en fonction de l'intérêt du projet	<ul style="list-style-type: none"> · Formulaire de demande disponible sur site · Courrier explicatif de la demande de subvention · Compte rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activité et financier) · Budget prévisionnel du projet
2- Subventionnement clubs sportifs ou culturel	Sport ou animation	40€ par jeune de moins de 21 ans habitant Argentonnay	<ul style="list-style-type: none"> · Formulaire de demande disponible sur site · Courrier explicatif de la demande de subvention · Compte rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activité et financier) · Liste des jeunes avec date naissance et adresse
3- Subventionnement associations sociales/santé	CCAS	Selon proposition après étude du dossier	<ul style="list-style-type: none"> · Formulaire de demande disponible sur site · Courrier explicatif de la demande de subvention · Compte rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activité et financier) · Budget prévisionnel du projet ou de l'exercice
4- Subventionnement voyages scolaires avec hébergement	Ecole	10€ par jour et par enfant habitant Argentonnay max 1 voyage tous les 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> · Formulaire de demande disponible sur site · Courrier explicatif de la demande de subvention · Compte rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activité et financier) · Budget prévisionnel du projet
5- Subventionnement APE des collèges/MFR	Ecole	46€ par enfant habitant Argentonnay	<ul style="list-style-type: none"> · Formulaire de demande disponible sur site · Courrier explicatif de la demande de subvention · Compte rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activité et financier) · Budget prévisionnel de l'année

Les montants sont votés chaque année.

Demandes exceptionnelles

Chaque dossier sera étudié par le groupe de travail politique associative
 Attention : les dossiers seront à déposer avant le
 31 janvier de l'année de la subvention